

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Didier DEMAY à Alain MERE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Décision modificative n°3 - Budget principal

Exposé :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, des ajustements sont nécessaires au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La commune a bénéficié de certificats d'économie d'énergie consécutifs à sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie. Les produits encaissés au titre de la vente de ces certificats d'économie d'énergie sont donc ouverts en recettes (chapitre 75).

Des recettes supplémentaires sont également ajoutées pour tenir compte d'une valorisation de travaux en régie supérieure à celle prévue au budget primitif (chapitre 042).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une augmentation du virement à la section d'investissement (chapitre 023).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le virement à la section d'investissement (chapitre 021) est ajusté (à hauteur du versement supplémentaire du chapitre 023).

Les recettes d'investissement enregistrent (au chapitre 13) de nouvelles subventions accordées par la région au titre de l'aménagement d'une piste cyclable et d'une passerelle piétons/cycles, et par le département dans le cadre du dispositif « chèque arbre 71 » de 2024.

Les dépenses intègrent l'actualisation de la valorisation des travaux en régie effectués par nos services au titre de l'année.

La section d'investissement demeure en suréquilibre de recettes.

Visa :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PROCÉDE aux mouvements budgétaires sur le budget Principal, en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément aux annexes jointes.

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture

le 05 DEC. 2024

et publié, affiché ou notifié
le 05 DEC. 2024

Florence PLISSONNIER
Maire

